



20-27 octobre 2026

Flash d'information spécial « Oil and Gaz Turkmenistan »

- **Plus de 477 Mrds m3 de gaz turkmène ont été livrés à la Chine** entre 2009 et le 1er octobre 2026, selon Du Yumin, DG de la filiale « International Ltd. » de la CNPC au Turkménistan ([Orient](#)).

- **Le début des livraisons physiques de gaz via le tronçon afghan du projet TAPI est prévu dès 2027**, selon le Directeur de l'entreprise nationale « Turkmengaz », Maksat Babayev ([Takyk](#)).

- **Le Turkménistan se prépare à construire une deuxième usine de production d'essence à partir de gaz** (GTG), avec la participation de la société danoise Topsoe, du groupe japonais Kawasaki et de la société d'État « Turkmenkhimiya ». Rikard Vannby, représentant de Topsoe, a qualifié la première usine de succès exceptionnel et a souligné la demande mondiale pour les carburants de synthèse. Par ailleurs, l'entreprise a proposé au Turkménistan d'adopter la technologie GTL pour la production de kérosène (carburant aviation) et de diesel ([NCA](#)).

- **Le projet de « boucle gazière d'Asie centrale »** pourrait créer une voie régionale supplémentaire pour acheminer du gaz turkmène vers l'Ouzbékistan et le Kazakhstan - et, via un système interconnecté, vers le Kirghizistan et le Tadjikistan - tout en respectant les engagements d'exportation existants, - a déclaré Valery Dyukroch, directeur exécutif du World Gas Centre ([Takyk](#)).

- **L'adaptation du secteur pétrolier et gazier aux variations du niveau de la mer Caspienne** a été l'un des sujets de la conférence OGT-2026 ([TASS](#)).

- Le groupe public « Turkmengaz » prévoit de réaliser un projet de construction d'un stockage souterrain de gaz, doté d'une capacité d'injection pouvant atteindre 5 milliards de mètres cubes par an ([Asmannews](#)).

- **Les conditions offertes aux investisseurs pour l'exploitation du secteur turkmène de la mer Caspienne** ont été précisées par Batyr Djoumaïev, vice-président de Turkmennebit. Outre le contrat de partage de production, la législation autorise le recours à des contrats de concession (basés sur des redevances et des impôts), des accords de coentreprise ainsi que des contrats de services comportant une prise de risque. Le cadre juridique permet de combiner ces différents types de contrats, voire d'en utiliser d'autres reconnus par les pratiques internationales. Il a mis en avant plusieurs garanties destinées aux investisseurs. Il s'agit, en premier lieu, d'un régime fiscal préférentiel simplifié, qui ne prévoit qu'un seul type d'impôt — l'impôt sur les bénéfices — ainsi que deux ou trois redevances pour l'utilisation des ressources naturelles. Par ailleurs, les investisseurs sont exonérés de tout autre paiement, taxe ou droit obligatoire. Les contrats relatifs à l'importation et à l'exportation de biens, de matériaux et d'équipements destinés aux opérations pétrolières ne sont pas soumis à l'obligation d'enregistrement auprès de la Bourse nationale des matières premières du Turkménistan. L'entrepreneur est exonéré des droits de douane et taxes liés à l'importation et à l'exportation d'équipements et de matériaux ; cette exonération s'applique également aux droits portant sur les volumes d'hydrocarbures extraits qui lui reviennent. Ce régime s'étend aussi aux sous-traitants. En outre, l'investisseur dispose de la libre disposition de sa part d'hydrocarbures, incluant la possibilité de faire raffiner le pétrole dans des raffineries sans avoir à s'acquitter de taxes supplémentaires ni à obtenir de licences ou d'autorisations additionnelles ([Turkmenportal](#)).

- **Parmi les accords signés lors de l'OGT**, un accord entre l'entreprise d'État « Turkmennebit » et la China National Offshore Oil Corporation (CNOOC) concernant l'extension de l'exploration des hydrocarbures et le développement de gisements en mer et une déclaration d'intention entre l'entreprise « Turkmennebit » et la « Malaysian Petroleum Resources Corporation » ([Takyk](#)).

- **L'entreprise franco-britannique PERENCO voudrait contribuer à l'augmentation de la production d'hydrocarbures** au Turkménistan, en améliorant le taux de récupération des gisements matures et en exploitant de petites réserves – a déclaré le DG de Perenco Holdings, Armel Simondin ([Turkmenportal](#)).

Politique étrangère

■ **Une réunion des MAE de Géorgie et des pays d'Asie centrale** s'est tenue à Batoumi le 26 octobre. Le Turkménistan y était représenté par le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Rachid Meredov. La délégation turkmène a formulé plusieurs propositions visant à favoriser une coopération transrégionale mutuellement bénéfique entre l'Asie centrale et la Géorgie, notamment en soulignant la nécessité de renforcer les échanges avec des organisations internationales telles que l'Union internationale des transports routiers (IRU), l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et l'Organisation maritime internationale (OMI) ([MFA](#)).

■ **Le Service des migrations turkmène** a pris part à la 33e réunion du Répertoire de clés publiques (PKD) de l'**Organisation de l'aviation civile internationale** (OACI) à Victoria, Seychelles ([migration.gov.tm](#)).

Actualités économiques

■ **Une proposition sur la modernisation des aéroports** internationaux a été approuvée par le Président Serdar Berdimuhamedov. Le VPM Batyr Annayev a rendu compte des efforts déployés pour renforcer les ressources techniques et matérielles des aéroports internationaux du Turkménistan. Parmi les priorités figurent le développement des services d'aviation civile conformément aux normes internationales et l'élargissement de la coopération avec des entreprises étrangères. Selon M. Batyr Annayev, la situation géographique du pays et les capacités de ses aéroports modernes suscitent l'intérêt des compagnies aériennes étrangères et contribuent à l'augmentation du nombre d'usagers des services aériens ([TDH](#)).

■ **Une nouvelle autoroute Achgabat-Dachoguz de 546 km sera construite**, d'après le décret du Président, Serdar Berdimuhamedov ([TDH](#)).

■ **Une liaison par navires « feeders » pourrait être mise en place entre les ports de Turkmenbashi et d'Alat**. Afin de développer le transport de marchandises via le « Corridor central », il a été proposé de créer une ligne régulière de navires « feeders » entre les ports de Turkmenbashi et d'Alat. Cette proposition a été formulée par Elmir Poladov, vice-président de l'Association des transitaires d'Azerbaïdjan et DG de la société U.F.E. Shipping, lors du forum d'affaires « UE – Azerbaïdjan 2026 ». M. Poladov a souligné que le Turkménistan dispose d'un potentiel important pour le développement du « Corridor central » et que le port de Turkmenbashi possède les infrastructures nécessaires. Il a exprimé l'espoir que les marchandises conteneurisées en provenance de Chine et à destination de l'Azerbaïdjan transitent par ce port. Pour ce faire, selon M. Poladov, il est nécessaire de construire un terminal à conteneurs à Turkmenbashi et d'établir une liaison régulière par navires « feeders » avec le port d'Alat. D'après les données de la Banque mondiale, la capacité du port de Turkmenbashi est de 17 M de tonnes de marchandises et de 400 000 conteneurs par an ([Business Turkmenistan](#)).

Union européenne et Turkménistan

■ **Le programme régional "Challenging Harmful Attitudes and Norms for Gender Equality" (CHANGE) du PNUD, financé par l'UE**, a été lancé au Turkménistan. Doté d'un budget global de 5,2 M€ et couvrant cinq pays d'Asie centrale, ce programme vise à promouvoir l'égalité entre les genres, à s'attaquer aux normes sociales discriminatoires et à renforcer l'autonomisation économique des femmes ([Milli info](#)).

France au Turkménistan et Turkménistan en France

■ **« La Grande Lessive »** s'est tenue à Achgabat, d'abord dans la cour de l'École MLF-Bouygues, puis à l'Institut français du Turkménistan. L'Ambassadrice de France, Alena Grand, est venue personnellement participer à cet élan collectif en y suspendant le dessin de son fils ([Orient](#)).

<https://www.instagram.com/franceauturkmenistan/>

<https://tm.ambafrance.org/-Francais->

Clause de non-responsabilité : les résumés et extraits d'articles de cette revue ont un caractère informatif et ne constituent pas des positions officielles du gouvernement français ou de l'ambassade France au Turkménistan.